

Fiche 1: Calcul du coût de production par culture : éléments de méthodologie pour une approche de la marge nette

Appréhender le coût de production d'une culture en maraîchage diversifié n'est pas sur le papier impossible. L'exercice pose toutefois différents problèmes méthodologiques susceptible d'alourdir considérablement la démarche.

L'expérimentation s'est aussi attachée à ménager un équilibre entre précision de la méthode et faisabilité sur le terrain. Nous avons retenu la nécessité de la collecte, de la préparation du sol au nettoyage de la culture :

- des quantités récoltées
- des prix de vente pratiqués
- du temps de travail, distinguant le temps de récolte des autres interventions
- de tout événement survenu pendant la saison (météo, disponibilité des associés, panne de matériel, fréquentation des marchés susceptible d'influer sur l'organisation du travail et les résultats de la saison)

Pour être appréhendé, le coût de production d'une culture a ainsi été décomposé en 2 types de charges. Cette typologie de charges intègre indifféremment des charges opérationnelles et des charges de structures. Elle est en fait basée sur un gradient de relation entre les charges engagées par les exploitants au cours d'un exercice et la culture étudiée :

- les charges directes affectées
- les charges indirectes ventilées

Les charges directes affectées :

Il s'agit des charges attachées sans ambiguïté à la culture. Par exemple :

- les semences ou les plants
- un matériel exclusivement utilisés sur une culture : arracheuse à patates, etc.
- potentiellement, une fertilisation spécifique type starter appliquée seulement sur la culture étudiée et dont la quantité appliquée est su
- etc.

Les charges indirectes ventilées :

Toutes les charges d'une exploitation ne sont pas aisément affectables à une culture.

Par exemple :

- la charrue utilisé pour la préparation des sols pour les semis du printemps,
- les fumures de fonds réalisées
- le matériel d'irrigation

ne sont pas à proprement parlé consacrées à une culture particulière.

On pourrait multiplier les clefs de répartition pour chaque type de charge : par exemple le montant des amortissements de la charrue répartis au prorata des surfaces concernées. Mais cela compliquerait inutilement la démarche si le niveau des charges est modeste.

Il s'agit aussi de ménager sa peine quant à la construction de

clef de répartition sur des charges indirectes et d'en évaluer l'intérêt, en ayant en tête qu'une part importante des charges a souvent pu être affectée directement. De plus, la principale charge est constituée de la main d'oeuvre exploitante et salariée (autour de 60 %).

La main d'oeuvre : clef de voûte de la méthode :

La charge main d'oeuvre, on l'a dit constitue la charge prépondérante en maraîchage diversifié. Par la diversité des tâches sous-jacentes, cette charge peut revêtir des natures directes ou indirectes :

Par exemple :

- des temps de semis, de plantation, de récolte réalisés par la main d'oeuvre exploitant ou salarié sur une culture donné sont directement affectables à une culture.

A contrario :

- les temps de commercialisation,
 - les temps de préparation du sol pour les semis de printemps
 - le temps passé le soir à l'irrigation
- concerne indifféremment les multiples cultures
- Pour autant, ces temps fourre tout désigné ci-après « pot commun » sont importants, ils constituent au final une charge non négligeable qu'il s'agit de le répartir sur les cultures pour approcher la marge nette.

Pour cela, il aussi été mis en place des procédures d'enregistrements visant à cerner :

- les temps MO exploitant et salarié passé directement sur les cultures étudiées
 - les temps « pot commun »
 - le temps total MO salarié & main d'oeuvre exploitant
- Cet méthode d'enregistrement est souple au sens où elle dispense d'enregistrer les temps de main d'oeuvre passés sur les cultures dont on ne cherche pas à connaître le coût de production.

Sur la base de ces éléments, la méthode des coûts de production utilisé a consisté à :

- positionner les charges directement affectables par culture
- puis à ventiler les charges indirectes suivant une clef de répartition basé sur la main d'oeuvre (Cf. Ci-derrière)

Quel montant retenir pour la rémunération de la main d'oeuvre exploitant ?

L'enregistrement du temps de travail ne distingue pas main d'oeuvre associée et salariée. Pour ces raisons on a choisi de retenir pour chaque exploitation un montant horaire identique.

Exemple de calcul :

- temps de travail annuel des salariés : 2 090 heures
- salaire brut et cotisations patronales (9,90 € /h) : 20 691 €
- temps de travail annuel des associés : 5 817 heures
- estimation du coût de la main d'oeuvre associé et salarié : $(2090 \times 9,9) + (5817 \times 9,9) = 79 279,30 \text{ €}$

Tableau 1 : Construction de la clef de répartition basée sur la main d'oeuvre

culture 1		culture 2		culture 3		pot commun		total heures travaillées
Tc1	+	Tc2	+	Tc3	+	Tpc	=	T

Soit une ferme où cohabite 3 cultures différentes c1, c2 et c3

Où T est égal au total des heures travaillées (main d'oeuvre exploitant + main d'oeuvre salariée)

Où Tc1 est égal à la main d'oeuvre (salarié + exploitant) directement passée sur la culture 1

Si on cherche à approcher le coût de production de c1, on utilisera la valeur Tc1 en numérateur pour ventiler les charges indirectes du pot commun.

Où Tc est la somme de Tc1 + Tc2 + Tc3 : cette valeur sera utilisé en dénominateur pour ainsi ventiler toutes les charges indirectes attachées au pot commun

Tableau 2 : Décomposition des charges totales de l'exploitation en charges directes cultures et charges indirectes pot commun

		culture 1 Charges directes		culture 2 charges directes		culture 3 charges directes		Charges indirectes pot commun		total des charges	
Plan comptable	<i>achats</i>	60	C1(60)	+	C2(60)	+	C3(60)	+	Cpc(60)	=	C(60)
	<i>Serv. extérieurs</i>	61	C1(61)	+	C2(61)	+	C3(61)	+	Cpc(61)	=	C(61)
	<i>Autres serv. Extér.</i>	62	C1(62°)	+	C2(62)	+	C3(62)	+	Cpc(62)	=	C(62)
	<i>Impôts, taxes, etc.</i>	63	C1(63)	+	C2(63)	+	C3(63)	+	Cpc(63)	=	C(63)
	<i>Charges personnel</i>	64	C1(64)	+	C2(64)	+	C3(64)	+	Cpc(64)	=	C(64)
	<i>Ch. Gestion courante</i>	65	C1(65)	+	C2(65)	+	C3(65)	+	Cpc(65)	=	C(65)
	<i>Ch. financière</i>	66	C1(66)	+	C2(66)	+	C3(66)	+	Cpc(66)	=	C(66)
	<i>Ch. exceptionnelles</i>	67	C1(67)	+	C2(67)	+	C3(67)	+	Cpc(67)	=	C(67)
	<i>Amortissements</i>	68	C1(68)	+	C2(68)	+	C3(68)	+	Cpc(68)	=	C(68)

Où C1(60) est une charge directement affectée de la culture 1 classée en compte 60 selon les normes du plan comptable

Où Cpc(60) est une charge indirecte de l'exploitation mis en pot commun classée en compte 60 selon les normes du plan comptable.

Où C(60) correspond au total des charges de l'exploitation classées en compte 60 selon les normes du plan comptable.

Pour approcher le coût de production de la culture 1 :

- On dispose des charges directement affectées à la culture classées selon le plan comptable.

==> Il reste à affecter la part de charges indirectes dites pot commun en plus de ces charges directes suivant la clef de répartition basé sur la main d'oeuvre.

Tableau 3 : Affectation de la part de charges indirectes

Par exemple le coût de production de la culture 1 est égal à :

$$\begin{aligned}
 & C1(60) + [Cpc(60) \times Tc1 / Tc] \\
 & + C1(61) + [Cpc(61) \times Tc1 / Tc] \\
 & + C1(62) + [Cpc(62) \times Tc1 / Tc] \\
 & + C1(63) + [Cpc(63) \times Tc1 / Tc] \\
 & + C1(64) + [Cpc(64) \times Tc1 / Tc] \\
 & + C1(65) + [Cpc(65) \times Tc1 / Tc] \\
 & + C1(66) + [Cpc(66) \times Tc1 / Tc] \\
 & + C1(67) + [Cpc(67) \times Tc1 / Tc] \\
 & + C1(68) + [Cpc(68) \times Tc1 / Tc]
 \end{aligned}$$

= Coût de production de la culture 1 !

En savoir plus :

- Feuille de collecte des données disponibles sur :

<http://www.inpactpc.org/circuitscourts/277-cout-de-production-en-maraichage-diversifie-circuits-courts--resultats-a-methodes.html>